

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES PARENTS D'ÉLÈVES DU MARDI 19 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le 19 juin, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire sous la présidence de Mme Szumowska-Jaskowska, présidente.

M. Gérard, secrétaire général du LFV, assure le secrétariat de séance.

Nombre de membres actifs : 895

Nombre de membres actifs présents ou s'étant faits représenter : 114 (65 présents et 49 procurations)

Selon les statuts, le quorum est fixé à 10 % soit 90 membres actifs présents ou représentés. Au vu du nombre de membres présents ou représentés, Mme Szumowska-Jaskowska déclare la séance ouverte à 19h35.

Ordre du jour :

1-Modification des statuts de l'Association de Gestion du Lycée Français de Varsovie

Consulter le [diaporama](#) présenté lors de cette AG.

1-Modification des statuts de l'Association de Gestion du Lycée Français de Varsovie

Consulter la [proposition des modifications des statuts](#) envoyée à tous les membres de l'association avec la convocation.

Mme Szumowska-Jaskowska présente les changements proposés qui répondent à trois objectifs :

- Assurer une meilleure représentation des personnels au Conseil d'Administration
- S'adapter à la situation de la suppression du poste de DAF expatrié et le recrutement local d'un Directeur Administratif
- Clarifier les statuts

Mme Szumowska-Jaskowska précise que le second objectif est la conséquence de la décision de l'AEFE de supprimer le poste de Directeur Administratif et Financier expatrié annoncée en mai 2018. Une procédure de recrutement d'un Directeur Administratif est déjà en cours.

Les modifications proposées sont :

- Election de suppléants pour les représentants des personnels au Conseil d'Administration
- Modification du poste « Directeur Administratif et Financier » en « Directeur Administratif ».

- Quelques modifications syntaxiques pour apporter plus de clarté au texte.

Mme Szumowska-Jaskowska indique également que la Commission des statuts a approuvé les modifications proposées. Cette commission travaille sur une réflexion plus en profondeur des statuts et les résultats de cette analyse pourraient être présentés l'année scolaire prochaine.

Question d'un membre de l'Association, également enseignant au LFV : Pourquoi est-ce que la version envoyée à tous les membres est-elle différente de celle que nous avons pu consulter il y a quelques semaines ?

Mme Comby, membre du CA et de la Commission des statuts explique que la version qu'il avait pu consulter était une version du travail du Conseil d'Administration, mais que le Conseil d'Administration avait décidé, pour le moment et sur recommandation de la commission, de ne procéder qu'aux changements nécessaires pour s'adapter au contexte actuel. Les autres modifications doivent encore faire l'objet d'une analyse et d'une réflexion.

Les membres de l'association sont invités à voter sur la question :

"Acceptez-vous les modifications aux statuts telles que proposées par le Conseil d'Administration ?"

Vote à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La séance est levée à 19h50.

A Varsovie, le 19 juin 2018

La Présidente

Roxana Szumowska-Jaskowska



Le secrétaire de séance

Denis Gérard

